



OIC/CFM-43/2016/ICHAD/Final

**RÉSOLUTION**  
**SUR**  
**LES AFFAIRES HUMANITAIRES**  
**ADOPTÉE PAR LA**  
**43<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES**  
**DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

*(Session de l'éducation et de l'Éveil sur le chemin de la paix et de la créativité)*

**TACHKENT, RÉPUBLIQUE D'OUZBÉKISTAN**

**LES 17 ET 18 MUHARRAM 1437 H**  
**(LES 18 ET 19 OCTOBRE 2016)**

## Index

N° d'ordre	Subject	N° de la Page
1	<b>RESOLUTION No. 1/43-ICHAD SUR LES ACTIVITES HUMANITAIRES DE L'OCI</b>	3
2	<b>RESOLUTION No. 2/43-ICHAD SUR LA SITUATION HUMANITAIRE EN SYRIE</b>	10
3	<b>RESOLUTION No. 3/43-ICHAD SUR LA SITUATION HUMANITAIRE AU LIBAN</b>	12

**RESOLUTION N ° 1/43-ICHAD**  
**SUR**  
**LES ACTIVITÉS HUMANITAIRES DE L'OCI**

Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, réuni en sa quarante-troisième session, (Session de l'Éducation et de l'éveil pour la paix et la créativité), tenue à Tachkent, en République d'Ouzbékistan, les 17 et 18 muharram 1437H (les 18 et 19 octobre 2016),

**Partant** des dispositions de la Charte de l'OCI;

**Se référant** au Programme d'Action Décennal de l'OCI, adopté par le 3<sup>ème</sup> Sommet islamique extraordinaire, tenu à La Mecque en décembre 2005, qui appelle au renforcement du rôle de l'Organisation pour faire face aux situations de catastrophe;

**Se référant** aux dispositions du communiqué final de la 13<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul, en République de Turquie, en avril 2016, qui a appelé les Etats membres, les organes et les institutions de l'OCI, les partenaires internationaux et les parties prenantes à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre efficacement les objectifs humanitaires définis dans le Programme d'action décennal « L'OCI-2025 » ;

**Notant** la détérioration de la situation humanitaire dans les Etats membres ;

Rappelant ses résolutions antérieures pertinentes aux affaires humanitaires ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les affaires humanitaires (OIC/43-CFM/2016/ICHAD/SG-REP)

1. **SE FELICITE** de l'action entreprise dans le domaine humanitaire par le Secrétariat général, par les bureaux de représentation et les bureaux de coordination humanitaire de l'OCI, afin de soulager les souffrances des populations victimes des catastrophes et des calamités dans les différents États membres de l'OCI. *Invite* les États membres à canaliser une partie de leur aide humanitaire à travers l'OCI afin de concrétiser l'esprit de solidarité et renforcer l'action islamique commune.
2. **SE FÉLICITE** de l'effort important déployé par le Bureau de développement de l'OCI en Somalie et des démarches entreprises par le Secrétaire général pour transformer l'Office humanitaire de l'OCI à Mogadiscio en bureau de développement ; ainsi que de la nomination du Directeur dudit Bureau de développement ; **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour l'aide généreuse accordée dans le cadre de la campagne nationale saoudienne, ainsi qu'aux divers autres donateurs et parties prenantes qui ont contribué à ces projets et **INVITE**, en outre, les États membres et les partenaires humanitaires à fournir l'assistance nécessaire en vue de la phase de récupération et de réinstallation des réfugiés rapatriés en Somalie, ainsi qu'à fournir une aide humanitaire et de développement pour les personnes touchées par la sécheresse au Somali Land.
3. **SE FÉLICITE** de l'étroite coopération humanitaire entre l'OCI et d'autres partenaires et organisations humanitaires, y compris le CICR, le HCR, le PAM, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'USAID, l'UE, la DDC, le Royaume-

Uni, la Suisse et l'Australie. Se félicite en outre de l'adhésion du Secrétariat général de l'OCI à la Bonne initiative de l'aide humanitaire, qui est un créneau important pour aborder les questions de politique humanitaire d'intérêt pour le Secrétariat général de l'OCI, ses États membres, les principaux donateurs et la communauté humanitaire dans son ensemble.

4. **PREND NOTE** de la convocation d'une réunion le 19 septembre 2016 à New York, pour examiner la situation des grands mouvements de réfugiés et de migrants, qui offre la possibilité d'identifier les lacunes existant dans le système humanitaire actuel et entamer des discussions sur les voies et moyens de traiter et de corriger ces lacunes.
5. **RECONNAIT** la générosité et les contributions des pays d'accueil des réfugiés en particulier ceux qui hébergent un grand nombre de populations réfugiées.
6. **RECONNAIT EGALEMENT** que les pays accueillant des réfugiés ont assumé de manière inéquitable la charge de fournir assistance et protection à des millions de réfugiés, ainsi que la nécessité d'évaluer l'impact négatif de cet état de choses sur le développement de ces pays, en particulier dans des situations prolongées.
7. **REITERE** le fait que le rapatriement volontaire reste la meilleure solution durable et *réaffirme* la nécessité d'aider les pays et les communautés d'accueil pour le moment à travers l'aide humanitaire et de développement.
8. **INSISTE** sur la nécessité d'accroître les investissements dans les pays d'origine, en vue, principalement de réduire les causes des déplacements et de créer un environnement propice à un retour durable et à la réintégration.
9. **SOULIGNE** la nécessité d'augmenter les places de réinstallation des réfugiés, sans aucune discrimination et dans le respect de leur dignité, en tenant compte de leur vulnérabilité.
10. **EXPRIME** sa préoccupation au sujet de l'incidence accrue de l'islamophobie ciblant les réfugiés.
11. **EXPRIME SA GRATITUDE** pour les efforts déployés par tous les États membres de l'OCI, qui ont apporté un soutien humanitaire et de développement à l'Etat de Palestine, sur toute l'étendue du territoire de Palestine, à travers différents canaux, et en particulier à Gaza, et appelle à consolider davantage un tel soutien à tous les niveaux dans le cadre des décisions du Sommet extraordinaire de l'OCI qui a eu lieu en Indonésie pour renforcer le peuple palestinien, surtout que la complémentarité entre les efforts humanitaires et de développement sera cruciale dans un proche avenir.

12. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** par la détérioration de la situation en Syrie, le nombre croissant de personnes déplacées et des réfugiés dans les pays voisins; et la situation inhumaine et redoutable des Syriens auxquels l'accès à l'aide humanitaire a été refusé. Réitère sa gratitude aux États Membres et aux ONGs qui ont contribué généreusement à la réduction de la détresse des réfugiés syriens et des personnes déplacées. Invite en outre les États membres et les ONGs à poursuivre leur assistance aux personnes déplacées à l'intérieur (PDI) et aux pays qui accueillent des réfugiés syriens. Se déclare préoccupé par les politiques discriminatoires adoptées par un certain nombre de pays européens envers les réfugiés syriens.
13. **LOUE** les énormes efforts déployés par l'Etat du Koweït pour accueillir trois conférences des donateurs internationaux pour soutenir la situation humanitaire en Syrie en 2013, 2014 et 2015 et sa coprésidence de la 4ème conférence des donateurs tenue à Londres le 4 Février 2016, en partenariat avec les États Uni, l'Allemagne, la Norvège et l'Organisation des Nations unies, en réponse à la crise humanitaire qui frappe l'innocent peuple frère de Syrie.
14. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** vis-à-vis de la situation humanitaire au Yémen et appelle les Etats membres et les ONGs à fournir généreusement l'aide humanitaire nécessaire au peuple du Yémen pour améliorer le sort des personnes touchées, surtout que le pays continue de connaître une crise humanitaire à grande échelle. Salut le rôle humanitaire majeur du Royaume d'Arabie Saoudite, de l'Etat des Emirats Arabes Unis, l'Etat du Koweït et d'autres États membres dont les efforts et les programmes humanitaires permettent de faire face à la situation humanitaire au Yémen. Demande aux organismes des Nations unies et d'autres partenaires travaillant dans le domaine humanitaire de faire des efforts supplémentaires pour atténuer la situation humanitaire pénible qui vivent les gens au Yémen. Prie le Secrétaire général d'accélérer la convocation d'une conférence internationale pour mobiliser les ressources nécessaires afin de fournir une assistance humanitaire et de développement au Yémen.
15. **EXPRIME SA GRATITUDE** au Centre du Roi Salman pour les secours et les actions humanitaires, pour avoir organisé, en coopération avec l'OCI, le 16 mai 2016, un convoi, de Riyad, transportant des médicaments et des vivres à Aden pour être distribué aux provinces les plus démunies. Exprime sa gratitude également à la BID et de l'ISF, respectivement pour leurs dons pour l'achat de ces fournitures médicales.
16. **APPRECIÉ** hautement les efforts de l'Etat du Qatar et de la République de Turquie pour avoir abrité respectivement les Conférences de Doha et d'Istanbul pour les organisations non gouvernementales en vue de soutenir le gouvernement yéménite dans ses efforts visant à atténuer les effets des crises humanitaires et invite le Secrétariat général à suivre les promesses de contributions se chiffrant au montant de 400 millions de dollars des États-Unis, en coordination avec le gouvernement yéménite.

17. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement de la République de Djibouti pour les efforts louables qu'il a déployés et continue de déployer à travers l'accueil des réfugiés yéménites et somaliens et d'autres ressortissants de l'Afrique de l'Ouest. *Invite* les États membres et la communauté internationale à fournir l'appui nécessaire au Gouvernement de la République de Djibouti dans ses efforts en matière d'accueil et d'hébergement de ces réfugiés.
18. **EXPRIME SA RECONNAISSANCE** au Qatar pour l'organisation d'une réunion à Doha, le 21 Décembre 2015, avec la participation du Qatar, du Soudan, de l'OCI et de la BID, pour discuter de la voie à suivre en vue d'établir la Banque de développement du Darfour et de discuter des mesures nécessaires à la préparation des documents techniques et financiers à présenter à la réunion du Comité de suivi de la Banque de développement du Darfour qui se tiendra à Doha dans un avenir proche, en prélude à la réunion des actionnaires qui aura lieu au Secrétariat général de l'OCI.
19. **EXPRIME** sa préoccupation face à la situation humanitaire résultant des flux de réfugiés du Soudan du Sud et d'autres États voisins au Soudan, et demande aux États membres et aux organisations non-gouvernementales de soutenir les efforts du Soudan en fournissant l'assistance nécessaire aux réfugiés vivant sur son sol.
20. **APPELLE** à des efforts internationaux revigorés pour aider le Tchad à relever les défis résultant de l'afflux de réfugiés des pays voisins, depuis que ce pays accueille les réfugiés et les rapatriés de la RCA et de la Libye, ainsi que des réfugiés soudanais qui ont fui la violence au Darfour et les gens qui ont échappé à la violence dans les zones touchées par les attaques de Boko Haram au Nigeria, ainsi que les défis résultant de l'accès limité à l'eau, à l'éducation, aux soins de santé et à la nourriture.
21. **EXPRIME** sa reconnaissance des efforts entrepris par les pays riverains du lac Tchad à la suite des attentats meurtriers du groupe terroriste Boko Haram, et demande instamment que les efforts d'assistance couvrent l'ensemble du bassin du lac Tchad ; *Invite* également les États membres, les ONGs et d'autres parties prenantes à donner la priorité à la question de développement à la base, en vue de ramener la normalité dans les zones rurales du bassin du lac Tchad, et à faire face à la situation humanitaire consécutive aux attentats terroristes qui touchent cette région.
22. **PRIE** instamment tous les États Membres de l'OCI et les institutions compétentes à apporter toute l'aide humanitaire et financière nécessaire aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur suite aux activités du groupe terroriste Boko Haram au Nigeria et dans d'autres pays touchés du bassin du lac Tchad.

23. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement camerounais pour les mesures prises en vue d'accueillir les réfugiés centrafricains dans l'Est du pays, les réfugiés nigériens et les personnes déplacées internes en provenance des régions frontalières qui ont souffert des exactions brutales perpétrées par le groupe terroriste Boko Haram dans le Grand Nord du Cameroun et lance un appel pressant aux Etats membres et à la communauté internationale pour renforcer leur assistance au Cameroun afin de l'aider à faire face à l'afflux de réfugiés et des personnes déplacées et aussi pour une coordination des programmes visant à améliorer leurs conditions de vie, les stratégies de rapatriement des réfugiés ainsi que de la gestion et de la réinstallation des personnes déplacées.
24. **FELICITE** les autorités de la République du Niger pour l'accueil des réfugiés maliens et nigériens, et demande aux États membres et à la communauté internationale d'aider les autorités du Niger face aux flux de réfugiés et de personnes déplacées.
25. **SALUE** le rôle joué par la Mauritanie en accueillant un grand nombre de réfugiés maliens sur son sol dans les camps de réfugiés situés dans l'est du pays, en coopération et en coordination avec le Programme alimentaire mondial et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
26. **EXPRIME SA SATISFACTION** du travail entrepris au Niger dans le domaine de l'accès à l'eau qui a positivement contribué à la réduction de la souffrance des populations les plus vulnérables et les plus besogneuses. Cet effort est aussi un geste de solidarité et une contribution au programme établi par S.E. le président du Niger pour faciliter l'accès aux ressources en eau pour la population du Niger vivant dans les zones rurales. Prie en outre les États membres et les ONGs de fournir des ressources financières pour mettre en œuvre les projets indispensables des ressources en eau, qui devraient être lancés dans plusieurs zones rurales du Niger afin de trouver des solutions à leurs pénuries chroniques d'eau potable.
27. **REMERCIE** le Fonds humanitaire de l'OCI à Doha pour sa collecte de fonds au profit de la « campagne humanitaire pour Ramadan 2016 » lancée par l'OCI en RCA. Prie les États membres et les ONGs d'offrir un soutien supplémentaire à cette initiative et d'apporter également une aide humanitaire pour améliorer le sort de personnes besogneuses en RCA et dans les pays voisins, dont le nombre ne fait qu'augmenter en raison de la prolongation du le conflit.
28. **SE DÉCLARE PRÉOCCUPÉ** par la situation humanitaire qui se dégrade dans la région du Sahel **et dans le Bassin du Lac Tchad**, et réitère son appel aux Etats membres et aux ONGs à aider les pays du Sahel à entreprendre des projets de développement vitaux et durables pour briser le cercle vicieux de la sécheresse, de la privation et de la pauvreté **dans ces pays**, et se félicite des efforts déployés

par le Secrétariat général de l'OCI afin d'élaborer une stratégie humanitaire et de développement pour la région du Sahel.

29. **EXPRIME SA VIVE PRÉOCCUPATION** à propos de la situation humanitaire qui se détériore au Myanmar, en particulier le sort des Rohingyas musulmans, même après la tenue des récentes élections, et encourage les États membres et les ONGs à fournir une assistance humanitaire aux Rohingyas. Demande en outre au gouvernement du Myanmar d'honorer le protocole d'accord signé entre lui et l'OCI sur l'ouverture d'un bureau de coordination humanitaire au Myanmar. Se félicite de la distribution par l'OCI de l'aide pour le Ramadan 2016, par le biais de ses partenaires d' «HUMANITY MALASIA », aux familles des Rohingyas dans les camps des déplacés dans divers endroits de Sittwe, dans l'Etat de Rakhine.
30. **RENOUVELLE SON SOUTIEN** au Programme des orphelins du Tsunami à Banda Aceh mis en œuvre par l'OCI, en coordination avec la BID, sous le patronage du défunt Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Bin Abdulaziz, et prie le Secrétariat général d'étendre le projet à d'autres pays, principalement la Syrie, la Somalie, l'Irak, le Yémen et la Palestine. Invite les États membres, les organisations internationales et régionales, les ONG, les institutions financières et les philanthropes à contribuer à ce noble projet.
31. **SE FÉLICITE** du plan directeur pour la mise en œuvre de la stratégie islamique pour la réduction et la gestion des risques de catastrophes dans les pays de l'OCI adoptée par le Quatrième Sommet islamique en 2010( ?) en collaboration avec le GFDR de la Banque mondiale. Exprime sa gratitude pour la coopération entre l'OCI, la Banque mondiale, la BID, l'ISESCO, le Royaume d'Arabie Saoudite, et le président du Conseil des ministres de l'environnement, dans la mise en œuvre d'un projet conjoint visant à appliquer cette stratégie.
32. **SE FÉLICITE** de la coopération renforcée entre le Secrétariat général et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) à travers le Plan d'action conjoint OCI-OCHA (PoA) couvrant la période 2015-2016, qui a été mis au point par les deux organisations, et qui essaye de construire à partir des progrès réalisés au cours du premier PoA (2012-2014) ..
33. **SE FÉLICITE** de la signature de l'Accord de siège du Fonds humanitaire de l'OCI, entre le Secrétaire Général de l'OCI et le ministre des Affaires étrangères du Qatar, et loue les efforts du Secrétariat général pour réformer et restructurer les fonds de l'OCI en coopération avec les directions de ces derniers, en les fusionnant tous dans le cadre d'un seul fonds avec des fenêtres pour les différents pays, tel que stipulé par la Résolution, prise à ce égard, par le Conseil des ministres des Affaires étrangères à sa 42<sup>ème</sup> session tenue au Koweït.

34. **DEMANDE** aux États membres de soutenir les 3 fonds créés depuis l'an 2000 par l'OCI pour faire face de manière efficace aux situations humanitaires en Afghanistan, en Bosnie Herzégovine et en Sierra Leone en vue d'atteindre les objectifs poursuivis dans ce cadre et ce, au vu des difficultés que connaissent ces fonds en termes de mobilisation de ressources.
35. **EXPRIME** l'espoir de voir le Secrétariat général de l'OCI redoubler d'efforts pour faire avancer la coopération avec la BID, le SESRIC, l'ISF et l'Académie islamique internationale du Fiqh sur le front humanitaire, y compris sur les questions relatives à la résilience, au DDR, et à la fourniture de l'aide humanitaire.
36. **APPRÉCIE** la coopération croissante entre le Secrétariat général et les ONGs humanitaires, en particulier celles dotées du statut consultatif auprès de l'OCI, et se félicite des mesures prises pour mettre en place le Conseil des ONGs dotées du statut consultatif auprès de l'OCI conformément aux décisions du CFM à cet égard. Prie instamment les États membres à encourager leurs ONGs humanitaires actives à demander le statut consultatif auprès l'OCI conformément aux règlements visés en vigueur.
37. **FÉLICITE** la Turquie pour la convocation du Sommet mondial humanitaire (WHS) tenu à Istanbul, Turquie, les 23 et 24 mai 2016, et exprime sa gratitude au Secrétariat général de l'OCI pour son rôle proactif lors des travaux dudit sommet, notamment la présentation d'un document décrivant ses engagements à cet égard, et invite le Secrétariat général à convoquer une réunion des hauts fonctionnaires sur les affaires humanitaires des États membres pour examiner comment faire avancer les questions d'intérêt pour les États membres de l'OCI dans la période post-Sommet.
38. **DEMANDE** la convocation d'une réunion des États membres au niveau des experts pour envisager la mise en place d'un mécanisme de l'OCI en charge de la coordination de l'aide humanitaire avant la tenue de la 44<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.
39. **PRIE** instamment les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer- le plus tôt possible- à la Convention portant création du Comité islamique du Croissant international (ICIC), afin que ce dernier puisse remplir ses fonctions et réaliser les objectifs pour lesquels il a été créé. Demande aux États parties à la Convention qui ne se sont pas encore acquitté de leurs contributions au budget du Comité de le faire pour lui permettre de remplir ses obligations.
40. **INVITE** les États membres et leurs sociétés civiles à commémorer le 15 Ramadan comme journée des orphelins.
41. **INVITE** le Secrétaire général à lui soumettre un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à sa 44<sup>ème</sup> session.



**RESOLUTION N°2/43-ICHAD**  
**SUR**  
**LA SITUATION HUMANITAIRE EN SYRIE**

Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, réuni en sa quarante-troisième session, (Session de l'Éducation et de l'éveil pour la paix et la créativité), tenue à Tachkent, en République d'Ouzbékistan, les 17 et 18 muharram 1437H (les 18 et 19 octobre 2016),

*Rappelant* les objectifs et principes inscrits dans la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et, en particulier ceux appelant à la promotion de la solidarité entre les musulmans et à la défense des droits des peuples ;

*Se référant* aux résolutions sur la situation en Syrie, adoptées par la 42<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue les 27 et 28 mai 2016 à Koweït city ;

*Mettant l'accent* sur la situation humanitaire grave en Syrie qui a pris de nouvelles proportions terrifiantes et qui requiert une attention particulière et une action résolue de la part de la Communauté internationale, de l'ONU et de l'OCI en particulier ;

*Soulignant* qu'aucune solution viable à cette crise humanitaire ne saurait être trouvée en dehors des frontières syriennes ;

*Notant* qu'environ la moitié de la population syrienne (13,5 millions de personnes) a désespérément besoin d'assistance, y compris les 6,5 millions de déplacés qui sont privés d'une aide humanitaire durable ;

*Soulignant également* les graves répercussions du flux des réfugiés sur les pays voisins et prenant en considération le fardeau de plus en plus lourd qui pèse sur ces pays qui accueillent actuellement plus de 4,5 millions de réfugiés ;

*Reconnaissant* qu'un suivi adéquat du Sommet humanitaire mondial contribuerait davantage au bien-être des Syriens ;

*Réaffirmant* la nécessité urgente de permettre un accès humanitaire immédiat et sans entraves à toutes les villes syriennes à travers tous les points de passage frontaliers, conformément à la résolution 2191 du Conseil de sécurité des Nations Unies ; de favoriser l'acheminement davantage d'aide humanitaire à l'intérieur de la Syrie ; de répondre aux besoins des personnes déplacées qui se concentrent dans certaines régions en quête d'asile et de protection, et d'apporter un appui sans réserve aux pays voisins en vue d'y améliorer les conditions de vie des Syriens déplacés et de faciliter leur retour dans leur patrie :

1. **SALUE** la générosité exemplaire et l'hospitalité dont les pays voisins, à savoir la Jordanie, la Turquie, l'Irak, le Liban et l'Égypte, ont fait preuve en accueillant les Syriens sur leur sol et **INVITE** la Communauté internationale et les Nations Unies à soutenir ces pays en vue d'alléger le fardeau que représente cette situation pour eux.

2. **SE FELICITE** de la décision du gouvernement de l'Etat du Koweït d'organiser la Conférence des donateurs pour la Syrie en février 2016.
3. **RECONNAIT** le caractère grave de la situation humanitaire à laquelle fait face la Jordanie en raison de la présence sur son territoire de 1,4 million de réfugiés syriens, dont 600.000 ayant fui vers ce pays depuis mars 2011, situation qui tend à s'aggraver avec le flot quotidien des nouveaux arrivants et avec l'impact profond de la fuite des Syriens vers la Jordanie sur l'économie, la société, les services, l'infrastructure, l'environnement, la composition démographique et la sécurité du pays, et qui constitue une grave menace à la sécurité et à la stabilité de la Jordanie ; **SOULIGNE** également que l'aide internationale demeure bien en deçà des besoins qui sont énormes et **APPELLE**, à cet égard, la Communauté internationale, les Nations Unies et les Etats membres de l'OCI à intensifier leur aide à la Jordanie afin de lui permettre de continuer à accueillir ce grand nombre de réfugiés sur son sol.
4. **INVITE** les Etats membres de l'OCI à continuer à apporter l'assistance aux pays voisins, conformément au principe de solidarité islamique et de partage des charges.
5. **APPELLE** le Conseil de Sécurité des Nations Unies à prendre des mesures supplémentaires pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire en Syrie et à veiller à l'application immédiate et intégrale des dispositions de la résolution 2254 et 2258 du Conseil de Sécurité de l'ONU, en particulier celles relatives à un accès rapide, sûr et sans entraves de l'assistance humanitaire par-delà les lignes du front et à travers les frontières des pays voisins et ce par les voies les plus directes, à l'autorisation de l'accès immédiat de l'aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin, notamment dans les zones assiégées ou difficiles d'accès, à la mise en liberté des personnes qui se trouvent en détention arbitraire dont, tout particulièrement les femmes et les enfants ; et **EXHORTE** le Groupe de soutien international à la Syrie à user immédiatement de son influence pour y parvenir.

**RESOLUTION N ° 3/43-ICHAD**  
**SUR**  
**LA SITUATION HUMANITAIRE AU LIBAN**

Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, réuni en sa quarante-troisième session, (Session de l'Éducation et de l'éveil pour la paix et la créativité), tenue à Tachkent, en République d'Ouzbékistan, les 17 et 18 muharram 1437H (les 18 et 19 octobre 2016),

**Rappelant** la Résolution n ° 6/39-Pol sur la création du Département des affaires humanitaires et la Résolution n ° 1/36-ICHAD sur les tâches et les fonctions dudit Département ;

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général no.OIC / CFM / 42/2015 / ICHAD / SG-REP sur les activités humanitaires de l'OCI, en particulier les paragraphes relatifs aux conditions humanitaires dans les États membres de l'OCI et à l'atténuation des souffrances des citoyens syriens à l'intérieur de la Syrie et dans les pays voisins, en particulier au Liban,

1. **EXPRIME** sa vive préoccupation face à l'augmentation du nombre des déplacés syriens au Liban ; ce qui a eu des répercussions sur la situation sociale, économique, démographique et sécuritaire du pays.
2. **EXPRIME** son appréciation des efforts que fait l'Etat libanais, malgré ses moyens limités, pour accueillir et assister les déplacés syriens.
3. **APPELLE** les Etats membres, les organisations internationales et les institutions de la société civile à fournir l'aide nécessaire à l'Etat libanais pour lui permettre de faire face aux charges découlant de ces flux de réfugiés.
4. **APPELLE** également les partenaires internationaux à prendre des dispositions pour mettre fin à cette crise, en considérant que le retour des déplacés en Syrie constitue la seule solution durable à la crise, même pendant la phase transitoire.
5. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre les questions objet de la présente résolution et de lui en faire rapport à sa 44<sup>ème</sup> session.